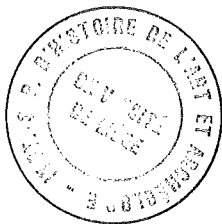


Godefroid KURTH

La commune de Liège dans l'histoire



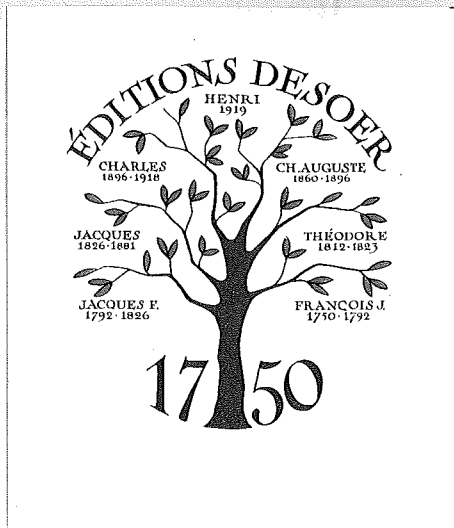
LIÈGE

CHARLES DESOER, IMPRIMEUR, RUE GÉRARDRIE, 4

1906

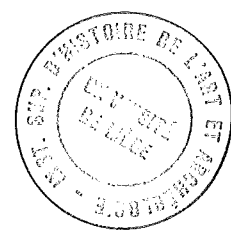
Communes - Liège (Belgique) - Hostare //

AM
V.42



Godefroid KURTH

La commune de Liège dans l'histoire



LIÈGE
CHARLES DESOER, IMPRIMEUR, RUE GÉRARDRIE, 4

1906

La commune de Liège dans l'histoire.

On vous a raconté hier les origines de la grande patrie belge. J'ai pour mission de vous exposer aujourd'hui les origines de la petite patrie liégeoise.

Et quand je parle de patrie liégeoise, je n'entends pas la principauté qui est morte et ne subsiste qu'à l'état de souvenir, mais la cité qui est vivante et qui marche au devant de ses grandes destinées. Elle s'est, plus que jamais, imposée cette année à l'attention du monde, et il est juste qu'elle réclame, pour son passé, celle de ses enfants.

Ce passé a plus qu'un intérêt patriotique et local. Liège n'est pas, dans l'histoire du monde, la première ville venue. Après Jérusalem, après Athènes, après Rome, il y a des centres devant lesquels aucun homme ne peut passer indifférent. Liège est un de ces centres. Le Perron qui se dresse sur la place du Marché de Liège symbolise une des formes les plus remarquables de la vie sociale.

L'histoire de Liège, au surplus, n'est pas facile à raconter. Notre ville n'a pas d'archives et ses chroniqueurs, absorbés par l'histoire des princes et des grands, n'ont pas eu de regard pour les phénomènes de sa vie publique. Rien ne leur a dit que ces phénomènes, devant lesquels ils passaient indifférents, retiendraient un jour l'intérêt passionné de la postérité. Et, les chroniqueurs se taisant, les documents faisant défaut, il est arrivé que personne jusqu'à présent n'a osé raconter les annales de la Commune de Liège. Je suis le premier, je crois, qui l'ait entrepris. Je n'ai pu, il est vrai, en donner qu'un résumé dans

les six leçons du cours public fait par moi, l'hiver dernier, dans la salle académique de l'Université, et il m'a paru alors que le cadre était bien restreint pour l'ampleur du sujet. Ce soir, il me faudra presque faire un tour de force pour vous offrir en soixante minutes un résumé de ce résumé.

Le nom de Liège apparaît pour la première fois dans l'historiographie à l'occasion de saint Lambert, évêque de Tongres-Maestricht. C'était alors un village formé dans la gorge d'un ruisseau qui, descendant des hauteurs d'Ans, se jetait dans la Meuse. Ce ruisseau s'appelait le Liège et, conformément à la loi générale de la topographie, il a donné son nom au village.

Depuis quand existait celui-ci? J'ai cru pouvoir supposer autrefois qu'il était né après la prise de possession de notre pays par les Francs, vers le V^e ou le VI^e siècle. De nouvelles études ont modifié mes idées. Je ne vois plus aujourd'hui aucune raison qui interdise de penser que le village de Liège est contemporain de l'époque romaine et peut-être même de l'époque celtique. Sans doute, je ne l'affirme pas, mais je ne voudrais pas le nier davantage. En tous les cas, elle rajeunit plutôt notre cité, la légende du XII^e siècle qui suppose que saint Monulphe, passant par la vallée de Liège, fut frappé de la beauté des lieux et, dans une inspiration prophétique, prédit qu'il s'y élèverait une grande ville.

Essayons de reconstituer, pour parler avec un chroniqueur, le *premier visage* de notre ville au moment où elle entre dans l'histoire, c'est-à-dire à la fin du VII^e siècle. A l'endroit où le ruisseau quitte son étroit vallon pour déboucher dans la large vallée de la Meuse, se massent sur ses deux bords et sur les flancs des côtes les maisons de Liège. Le village, s'échappant de son goulot un peu resserré, s'épanche dans la vallée et s'étend en éventail depuis la colline de Pierreuse jusque vers l'Île, en contournant le pied de Publémont. L'église s'élève au pied de cette hauteur; non loin se trouve une maison assez spacieuse, et d'ailleurs sans étage, qu'on peut regarder comme le plus ancien séminaire du diocèse. L'extrémité de Publémont qui regarde vers l'est, porte sur ses flancs le cimetière de Liège. Un verdoyant rideau de feuillage couvre les hauteurs des

deux côtés du vallon et va, sur les plateaux d'Ans et de Saint-Gilles, se rattacher à la grande forêt inviolée qui distille les eaux pures du Liège aux habitants du vallon. La vallée de la Meuse est déjà en partie défrichée; pourtant, la grande Île formée par un des bras du fleuve qui passe au pied de Publémont est encore un repaire de bêtes fauves, et il faudra vigoureusement jouer de la cognée pour y installer les agrandissements de la ville future.

A l'époque dont je parle, le village de Liège appartenait aux évêques de Tongres-Maestricht, en vertu d'une donation des rois mérovingiens dont nous ne savons pas la date. Ils le faisaient administrer par un agent qui en était aussi le juge, les terres d'églises jouissant de l'immunité qui les soustrayait à la juridiction des officiers publics. Saint Lambert, évêque de Tongres-Maestricht pendant la seconde moitié du VII^e siècle, affectionnait le séjour de Liège; il y avait transporté les reliques de son prédécesseur saint Théodard, et il y résidait volontiers avec ses jeunes clercs, dans la grande maison voisine de l'église. C'est, comme on le sait, dans ce paisible séjour qu'il fut assassiné aux environs de l'année 700.

Il n'est pas facile aujourd'hui de se figurer la sensation produite par ce crime: elle fut immense. Le saint était mort pour la justice et pour la liberté de son église; c'était un martyr, et les lieux qu'il avait arrosés de son sang étaient désormais sacrés. Ce fut d'abord le suffrage universel des multitudes qui reconnut un caractère de sainteté au village de Liège, mais bientôt l'Église elle-même le proclama par un acte extraordinaire. Abandonnant la ville de Maestricht avec ses beaux sanctuaires et sa solide enceinte romaine, saint Hubert transporta sa résidence épiscopale à Liège, en même temps qu'il y rapportait les reliques de son saint prédécesseur. Cet exode de Maestricht à Liège fut un des grands événements du siècle, et la maigre historiographie du temps trouve quelque souffle pour décrire la solennelle procession qui s'achemina à travers la vallée de la Meuse, marquant par des miracles les arrêts qu'elle fit à Nivelles et à Hermalle.

Saint Lambert vient de prendre possession de sa demeure définitive: Liège, résidence de ses successeurs, va devenir une

Cité. On bâtit au saint patron une opulente basilique, la première des trois cathédrales qui se sont élevées successivement sur son tombeau. Après avoir édifié ce monument, saint Hubert bâtit une seconde église sous le vocable de Saint-Pierre, au milieu du cimetière mérovingien de Publémont. Il agrandit la localité; il lui donne des lois, il préside à ses développements. De même que saint Lambert est le patron du diocèse, il sera le patron de la cité et la légende se complaira à faire de lui l'auteur de toutes les institutions liégeoises dont elle ne connaît pas l'origine.

Toutefois, si Liège est maintenant une cité, c'est-à-dire une résidence épiscopale, il continue de rester une bourgade ouverte. Cette bourgade, au VIII^e et au IX^e siècles, se développe paisiblement sous l'activité paternelle de ses évêques et sous l'administration de leur avoué. Les princes carolingiens, qui viennent fréquemment résider dans le voisinage, à Jupille et à Herstal, sont en relations fréquentes avec les évêques de Liège, et ne contribuent pas peu au développement de la ville. Charlemagne est presque un Liégeois, tant il affectionne le séjour de Herstal dans la première moitié de son règne. Dans tous les cas, Liège revendique Charlemagne comme son enfant; elle lui a donné, dans son histoire, une place légendaire; elle en a fait un de ses trois patrons, si je puis ainsi parler, à côté de saint Lambert et de saint Hubert et, comme à ce dernier, elle lui fait honneur des origines de son droit et de ses coutumes. Selon toute apparence, ce culte patriotique pour la mémoire du grand empereur est en partie justifié. Si, pendant la seconde moitié de sa carrière, les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle le rendirent infidèle à la vallée de la Meuse, son influence y resta sans doute, et c'est à elle, en grande partie, qu'il faut faire remonter les progrès des lettres et des écoles à Liège au IX^e siècle.

Sous Hartgar et sous Francon, Liège fait déjà figure de ville avec sa cathédrale, son palais épiscopal décoré de riches peintures, et ses nombreuses maisons en bois et en torchis, que l'inondation de 858 balaya dans la Meuse. Un désastre plus grave, ce fut l'incendie de la ville et de la cathédrale par les Normands (882). Mais les Normands passèrent comme un

cyclone. Bientôt la ville sortit de ses cendres, et, sous le règne des évêques réparateurs du X^e siècle, elle prit un nouvel essor. Son clergé était nombreux, ses écoles étaient prospères, ses évêques bâtissaient avec entrain: Richaire construisait Saint-Servais dans le val de Liège, Eracle élevait deux grands sanctuaires aux deux extrémités de la ville: Saint-Martin sur la colline de Publémont et Saint-Paul dans l'île.

C'est alors qu'arriva Notger (972-1008). Devenu, grâce aux libéralités des empereurs, un véritable prince, il veut donner à sa jeune principauté une capitale digne d'elle. Il commence par fermer la cité, épandue à la fois dans le vallon du Liège, dans la vallée de la Meuse et sur la colline de Publémont. Au pied de celle-ci s'étendait l'île, qui commençait à se peupler et où s'élevait déjà la basilique de Saint-Paul: il approfondit le bras de la Meuse qui la circoncrivait et le fit servir ainsi à la défense de la ville. Il remplit celle-ci de beaux édifices religieux, dont plusieurs, encastrés dans l'enceinte, concoururent à renforcer la valeur stratégique de celle-ci. Une cathédrale gigantesque, six belles églises collégiales, deux paroissiales, le palais épiscopal, l'hospice, les cloîtres avec leurs écoles, les maisons des chanoines surgissant autour de leurs églises respectives, un nombreux clergé qu'on peut évaluer à six ou sept cents membres, une population scolaire plus nombreuse encore, un peuple d'ouvriers attirés dans la ville par les grands travaux qu'on y entreprenait, par la sécurité que donnait l'enceinte murillée et par les pompes de la liturgie catholique, l'attrait de la vie intellectuelle et artistique qui se déployait dans les écoles et dans les ateliers, l'opulence du commerce naissant, dont les barques allaient et venaient sur un des plus beaux fleuves du monde, tout cet ensemble extraordinaire, unique même dans notre pays à cette époque, faisait de Liège la première ville des Pays-Bas. Plus tard, les grandes cités manufacturières et commerciales de la Flandre et du Brabant dépasseront en richesse et en population la capitale de l'état fondé par Notger, les universités surgissant dans les divers pays voisins feront pâlir par le prestige de leur enseignement l'éclat des écoles liégeoises; mais, en attendant que ce jour vienne, Liège sera pendant le XI^e et le

XII^e siècles un des principaux centres de la civilisation européenne.

Toute cette prospérité urbaine, plus précoce qu'ailleurs, explique le rapide développement de la vie communale à Liège. Déjà la ville se trouve constituer, apparemment depuis Notger, une unité juridique distincte du plat pays; elle a son tribunal échevinal à elle, dont la juridiction s'exerce sur toute la population de l'enceinte et des faubourgs. Elle possède une classe de laïques opulents, enrichis par le commerce, vrais capitalistes qu'on voit prêter des sommes d'argent aux grandes abbayes du pays; ils voyagent en caravanes, visitent les grands marchés européens, tels que Londres et Cologne, savent se faire respecter, intéressent à leurs affaires le prince-évêque de Liège, qui leur témoigne des égards et qui s'appuie sur eux. Cette population ne peut pas se contenter, pour ses relations sociales, des frustes dispositions du vieux droit barbare, de la *loi Charlemagne* comme on dit à Liège; comme le clergé, comme le monde féodal, elle veut avoir son droit à elle, et voilà la coutume liégeoise qui s'élabore jour par jour sous la dictée des besoins sociaux. Dans les divers articles de cette coutume, tels qu'ils nous apparaissent dans les monuments juridiques du XI^e et du XII^e siècle, c'est l'extinction du servage, c'est le triomphe de la liberté personnelle avec toutes ses conséquences que nous retrouvons invariablement. Cette coutume, dont le tribunal échevinal de Liège est l'interprète et le gardien, nous la voyons déjà pleinement constituée en 1175, lorsque le comte Gérard de Looz accorda à sa ville neuve de Brusthem « le droit et les libertés dont jouissaient les Liégeois », et c'est en somme pour confirmer et étendre encore ces libertés qu'un quart de siècle plus tard, entre 1196 et 1200, l'évêque Albert de Cuyck donna aux Liégeois la charte célèbre qui est le plus ancien monument de leur droit urbain. Cette charte est malheureusement perdue; mais nous en possédons la confirmation, octroyée aux Liégeois en 1208 par le roi Philippe de Souabe, et qui vint poser le sceau de la légalité impériale sur l'œuvre collective de la population liégeoise.

Mais la jouissance d'un droit urbain plus approprié aux

conditions de la vie civile n'est pas l'unique but des cités du moyen-âge : ce qu'elles réclament aussi, et avec non moins de force, c'est la possession de l'autonomie municipale. Liège a conscience d'être un organisme vivant de sa vie propre, depuis le jour où Notger, en l'isolant topographiquement du plat pays par son enceinte murillée, l'a isolée aussi juridiquement en lui donnant son tribunal local. Ce qui désormais la distingue plus encore, c'est sa vie urbaine elle-même, c'est cette classe riche et nombreuse de citoyens arrivés à la conscience de leur valeur sociale, c'est cette population d'ouvriers qui, par ses occupations et son genre de vie, forme un si frappant contraste avec les habitants de la campagne. Tout ce monde a des intérêts locaux qui veulent être soignés et éprouve le besoin d'un gouvernement local.

Quel fut ce gouvernement?

En un temps où l'on ne connaissait pas la séparation des pouvoirs, l'administration de la ville ne pouvait être exercée que par l'organisme public, déjà existant, qui veillait au maintien de la justice et de la sécurité. Les échevins furent donc les plus anciens administrateurs et le plus ancien gouvernement de Liège. C'est en cette qualité que nous les voyons, en 1118, s'occuper de la police des vivres et fixer le maximum de prix du blé pendant une disette. C'est en la même qualité qu'en 1176, ils prennent des mesures relatives à la léproserie de Mont-Cornillon près de la ville. Mont-Cornillon appartient de tout temps à la Cité de Liège, qui apparemment l'avait bâti, et c'est par conséquent en qualité de magistrats communaux que les échevins donnent des lois à cet hospice.

Telle fut donc, pendant tout le XII^e siècle, la situation politique de la ville. Elle avait déjà sa coutume urbaine à elle; elle était déjà un ressort de juridiction distinct du plat pays, et elle avait à sa tête, comme juges et comme administrateurs à la fois, les échevins nommés par le prince. Que lui manquait-il pour être une commune dans le sens médiéval du mot? Une administration indépendante, élue par elle-même et non nommée par le prince; des magistrats tirés de son sein et responsables devant elle.

Elle se procura cet organisme nouveau pendant les dernières

années du XII^e siècle, au cours des troubles que suscita la mort tragique de saint Albert, suivie des compétitions de plusieurs intrus qui se disputaient la dignité épiscopale. La ville de Liège resta fidèle à la cause de l'évêque martyr et se prononça énergiquement contre Lothaire de Hochstaden. Il régna pendant pendant quelques années une fermentation extraordinaire dans la cité, l'opposition à l'intrus revêtit le caractère d'une protestation nationale et religieuse; les affaires publiques, pour la première fois, apparurent ce qu'elles étaient en réalité, les affaires de tous. C'est alors qu'on sentit à Liège le besoin de posséder l'organisme dont étaient déjà douées d'autres villes : un collège de jurés qui, présidés par des maîtres, prendraient place à côté des échevins présidés par le maieur pour être la représentation spéciale de la bourgeoisie, les échevins avec le maieur étant avant tout la représentation du pouvoir princier. Selon toute apparence, la chose fut le résultat d'un pacte entre l'échevinage et le patriciat. C'est le patriciat seul qui forma le conseil, et le fait que, pendant le premier demi-siècle les échevins nommèrent les deux maîtres semble attester que la révolution s'opéra de la manière la plus pacifique. Quoi qu'il en soit, voilà, entre 1191 et 1196, le conseil communal de Liège constitué.

La Commune de Liège a désormais son existence propre. Elle va remplir cinq siècles d'une existence orageuse et, à tout prendre, féconde, bien que les convulsions stériles n'y aient pas manqué, ni les gaspillages de forces vives. Les bourgeois n'auront plus rien à envier au chapitre qui les a devancés dans la vie collective. Ils seront, comme lui, un corps solidement organisé; comme lui, ils auront leurs privilèges, et nécessairement aussi, comme il arrive dans toute société avant le triomphe du droit commun, les aspirations nouvelles de la classe bourgeoise vont se heurter aux privilèges anciens du clergé, qui est en possession. Entre le droit ancien qui se défend et le droit nouveau qui naît, entre le droit légal qui invoque la loi et l'équité qui invoque une justice supérieure aux lois, il y aura des conflits retentissants. La défense sera aussi opiniâtre que l'attaque; des

deux côtés, on se persuadera que l'on lutte pour la justice et pour la vérité.

De quoi s'agissait-il, dans l'origine, entre la commune et le clergé? De savoir si ce dernier serait exempt, en vertu de ses privilèges, de payer les impositions communales, puis encore, si le quartier de la Sauvenière, incorporé à la ville depuis qu'elle avait élargi son enceinte murillée, resterait sous l'autorité du chapitre de Saint-Lambert ou passerait sous celle de l'échevinage. Tout le premier siècle de la commune liégeoise s'écoula dans cette lutte. On finit par s'entendre sur une solution transactionnelle. Le clergé resta exempt de l'impôt, mais la Sauvenière reconnut l'autorité des magistrats communaux de Liège (1287).

La querelle avec le chapitre n'était pas encore assoupie qu'un autre conflit, plus acharné et plus durable, éclatait au sein de la commune elle-même entre les deux classes de la population. A Liège, comme partout ailleurs, les bourgeois étaient divisés en patriciens et en plébéiens, ou, comme on disait, en grands et en petits. Et, comme dans les autres villes du moyen-âge, l'on vit se reproduire ici l'éternel débat qui avait troublé la vie intérieure des républiques anciennes.

Les plébéiens, exclus de toute participation aux affaires publiques, protestent dès qu'ils se sentent assez forts, revendiquent hautement leurs droits, engagent la lutte contre les patriciens, sont tour à tour vainqueurs et vaincus, finissent par l'emporter définitivement, puis, abusant de la victoire, excluent les patriciens à leur tour des magistratures communales et organisent le régime démagogique, qui déchaîne l'anarchie et qui appelle la répression sanglante. Nulle part l'histoire ne s'est répétée d'une manière plus saisissante que dans ces microcosmes médiévaux qu'on appelle des communes. Les scènes avec lesquelles nous a familiarisés l'étude du monde grec et romain y reparaissent avec une étonnante similitude.

La forme que ce drame éternel a revêtu dans notre ville ne se distingue que par des détails. A Liège, comme ailleurs, c'étaient les grands, c'est-à-dire les riches marchands et les rentiers, qui avaient créé l'organisme communal et qui

avaient mené la lutte contre le chapitre; c'étaient eux qui gouvernaient et administraient la commune, qui géraient ses finances et qui composaient son conseil communal. Le peuple ouvrier ne comptait pas.

Mais il arriva ce que nous voyons se passer de nos jours. Les ouvriers, groupés en corporations de métier — j'allais dire en syndicats — s'aperçurent peu à peu qu'ils étaient nombreux, qu'ils étaient forts, qu'ils n'étaient rien, et qu'ils avaient bien le droit d'être quelque chose. Au moment où ces constatations se faisaient vaguement dans l'âme populaire, les échevins s'aperçurent à leur tour que les masses ouvrières cessaient d'être des quantités négligeables dans la vie politique de la Cité. Pour s'en faire des alliés dans la lutte qu'ils soutenaient alors contre les tendances autocratiques de Henri de Gueldre, ils imaginèrent de se dessaisir de leur droit de désigner les maîtres pour en abandonner le choix au suffrage du corps électoral. Comment était composé ce corps électoral et quelle place y prenaient les petits, nous ne sommes plus en état de le dire au juste; mais puisque, dans la mesure en question, les échevins voyaient un moyen de se concilier l'amitié des masses, il faut bien que celles-ci aient fait partie des électeurs. Les échevins ne se doutaient guère que cette concession intéressée, faite par eux à la démocratie, ouvrait la porte par laquelle elle devait passer tout entière avec tout son programme! Il se trouva que le premier maître issu de l'élection, Henri de Dinant, se servit de son pouvoir pour organiser la commune sur une base démocratique et pour la dresser comme une force redoutable contre l'échevinage lui-même. Henri de Dinant succomba dans sa tentative ambitieuse et prématurée de tenir tête avec les seules forces populaires au prince, au chapitre, aux échevins, aux grands, en s'appuyant exclusivement sur la démocratie des autres villes. Son échec rendit l'autorité dans la commune aux grands et dans le pays au prince, et, pendant un demi-siècle environ, le parti populaire resta impuissant à modifier le régime communal. Il est intéressant toutefois de constater les concessions que l'aristocratie victorieuse se crut tenue de faire aux revendications des métiers pendant ces cinquante années. Le courant

de l'opinion publique se prononçait visiblement. Les grands eux-mêmes, à l'occasion, se mettaient en devoir de redresser les justes griefs du monde ouvrier. La démocratie qui arrivait jetait, comme dit le poète, son ombre devant elle.

Avec quel intérêt on suivrait ses étapes, ses crises de croissance, ses progrès successifs, ses vicissitudes et ses combats! Hélas! c'est ici surtout qu'il faut déplorer l'indifférence de nos chroniqueurs, qui n'ont pas accordé un regard à ce qui nous intéresserait le plus dans l'histoire de la patrie liégeoise. On devine seulement l'importance croissante du mouvement populaire quand on voit, dès 1298, un évêque, Hugues de Châlons, s'en faire l'allié contre les grands, comme, en 1254, les échevins s'en étaient fait les alliés contre le prince. Mais, bien qu'appuyé par la commune de Huy où la démocratie avait pris le dessus, le prince ne triompha pas des résistances de la Cité, où les grands restaient les maîtres du terrain et où il avait contre lui le chapitre lui-même. C'était un nouvel échec pour le parti populaire, mais ce devait être le dernier.

En effet, dès 1302, et sans que nous sachions par quel concours de circonstances, les petits parviennent à faire passer au vote un bourgmestre plébéien.

Treize cent deux! C'est l'année de la bataille des Eperons d'or, c'est, au dire du vieux Hocsem, la date fatidique marquant la levée en masse des éléments populaires dans tous les Pays-Bas. Elle prend dans l'histoire de la commune de Liège une place non moins importante que dans celle des communes flamandes. Depuis cette année, qui assista au premier succès électoral des petits, jusqu'à l'année 1384, qui verra le couronnement de leur triomphe, il va s'écouler 82 ans de luttes constitutionnelles, qu'on peut regarder comme les plus fécondes et aussi les plus intéressantes de l'histoire de Liège. Nous en indiquerons rapidement les principales phases.

Émus de la victoire électorale des petits et présageant de nouveaux revers, les grands veulent profiter de leur reste de pouvoir et décident de lever un nouvel impôt communal, destiné à les indemniser des frais qu'ils prétendent avoir faits dans l'intérêt de la Cité. Cette fois, c'est le chapitre qui se fait l'allié des

petits pour résister aux prétentions fiscales des grands, et ceux-ci se voient obligés, plutôt de force que de gré, à signer un programme de réformes populaires. Mais ils ne se résignent pas à leur défaite, et, ne pouvant abolir le nouveau régime par des moyens légaux, ils imaginent de recourir à un complot. Leurs adversaires sont prévenus et un combat meurtrier s'engage sur la place du Marché. Les grands succombent, beaucoup d'entre eux sont massacrés et cent vingt périssent dévorés par les flammes dans la tour de l'église Saint-Martin, où ils s'étaient réfugiés. Cette tragique nuit du 3 août 1312 met fin pour toujours à la prépondérance du patriciat et complète l'œuvre démocratique. Les petits restent seuls maîtres du conseil et le régime de la parité, qui a duré de 1302 à 1312, fait place à la domination exclusive du parti populaire.

Chose curieuse! le régime démocratique, instauré à Liège avec l'appui du chapitre et grâce à la bienveillance du prince, ne renonce pas toutefois à l'héritage de la commune patricienne. Bientôt, il va se trouver en lutte avec les aspirations autocratiques du prince, et, quelques années plus tard, la guerre qu'il fait aux privilèges du chapitre le brouillera avec ce puissant allié. La lutte contre le prince, auquel les tréfonciers finissent par se rallier, dure aussi longtemps que le règne d'Adolphe de la Marck et se continuera sous celui de son successeur. C'est la lutte des deux principes monarchique et communal exagérant chacun leur importance. Adolphe ne veut pas que sa *hauteur* soit entravée par les revendications populaires; la Cité entend se conduire et se gouverner en toute chose comme un corps indépendant et empiète sur les attributions princières. Cette lutte est scandée par trois actes qui en marqueront les phases: la paix de Fexhé (1316), qui se borne à proclamer les droits contradictoires du prince et de la liberté communale et qui ne termine rien; la paix de Wihogne (1328), qui, conclue après le triomphe des armes du prince, renverse dans la cité le régime démocratique pur pour y substituer le régime de la parité comme entre 1302 et 1312; la lettre de Saint-Jacques (1343), arrachée à Adolphe par les nécessités de sa situation extérieure, et qui mitige dans le sens de l'équité les mesures prises après

1328 par le prince victorieux. La lettre de Saint-Jacques est un régime de transaction qui rétablit dans la Cité l'équilibre des classes en donnant à chacune la moitié du conseil.

Pourquoi ce régime, que nous voyons pratiqué dans les villes brabançonnnes avec des résultats si heureux, ne peut-il pas se maintenir à Liège, et pourquoi le patriciat y fit-il preuve d'une telle impuissance à garder ses positions? Je ne sais, mais la seconde moitié du XIV^e siècle nous fait assister à la rapide décadence des grands: ils sont tellement réduits qu'en 1384 ils finissent par renoncer au droit d'être représentés comme classe au conseil. Dès lors, le parti populaire y reste le seul maître, et comme après 1312, il faut, pour y avoir accès, se faire inscrire dans un métier.

Le triomphe définitif du parti démocratique ne fut pas un bonheur pour la ville de Liège. Les démocraties communales du moyen-âge n'étaient que des partis de classe; préoccupés exclusivement des intérêts d'une fraction de la population, elles ne savaient pas s'élever à la notion du bien public et du droit de tous. A Liège, où le recrutement du conseil se faisait désormais par les trente-deux métiers, ceux-ci décident souverainement des affaires publiques. Or, les métiers, excellente institution d'ordre économique, sont au point de vue politique des organes détestables: chacun d'eux a sa petite politique de groupe incompatible avec celle de l'intérêt commun; il y sévit d'ailleurs une violence et un fanatisme qui ne permettent pas à la voix de la modération de se faire entendre. Les foules ignorantes et passionnées qui composent ces milieux sont éternellement à la merci du premier beau parleur venu.

Aussi va-t-on voir la politique la plus extravagante sévir dans la Cité. Ce n'est plus la liberté, ce n'est plus même l'indépendance absolue qui lui suffit: ce qu'elle veut, c'est la souveraineté. Gouverner la principauté, substituer sa volonté à celle du prince, fouler aux pieds les droits du chapitre, des échevins, de l'official, de la noblesse et des autres villes et jusqu'à ceux des Etats généraux, cette représentation constitutionnelle de la patrie liégeoise, tel est le programme de la commune de Liège, si l'on peut dire que la commune de Liège ait un programme. En somme, elle

est livrée à des agités pour lesquels tout mouvement révolutionnaire quelconque est une preuve de vie politique, et à des meneurs qui poursuivent la satisfaction de leur appétits et de leurs rancunes.

Aucune vue élevée, aucune grande pensée ne préside plus à la direction des affaires communales. Les forces conservatrices, qui devraient servir de contre-poids, sont intimidées et réduites à l'impuissance; ceux qu'on voudrait appeler les bons patriotes ne savent que s'abstenir: l'idée de s'opposer au mal, de réagir contre le torrent ne vient à personne. La ville a comme le vertige; elle obéit à un malsain besoin d'agitation quand même, elle se lance dans la guerre civile pour le plaisir; elle fait consister sa gloire à démolir toute espèce d'autorité. Aveugle à ce qui se passe autour d'elle, elle ne s'aperçoit pas que les temps sont changés; que l'heure de la centralisation est venue, que les souverains territoriaux sont désormais les arbitres des Pays-Bas, qu'il leur suffit de s'allier entre eux pour anéantir toute commune qui oserait leur résister. Elle court sus au prince les yeux fermés, le provoque, l'insulte, répond à ses avances, par les outrages les plus ignobles, parvient enfin, o joie! à lui faire perdre patience.

Et alors arrive ce qu'il était facile de prévoir. Jean de Bavière, exaspéré, fait appel à ses parents, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut. Une grande bataille se livre à Othée entre l'armée des confédérés et les milices communales de Liège: celles-ci, après une résistance héroïque, sont taillées en pièces (1408). Après quoi, les princes victorieux prononcent contre la commune une véritable sentence de mort. Ils mettent à néant toutes ses libertés et toutes ses institutions, confisquent toutes ses chartes, et, faisant rebrousser chemin à l'histoire, replacent la ville de Liège dans les conditions politiques où elle était au temps de Charlemagne et de Notger.

Si, au lieu de vivre sous un gouvernement ecclésiastique, le pays avait eu alors une dynastie héréditaire, il est certain que la commune ne se serait pas relevée de ce coup et qu'elle serait restée ensevelie dans le désastre d'Othée. Mais une souveraineté ecclésiastique est nécessairement élective et l'électivité

est une source de faiblesse pour un pouvoir politique. La retraite de Jean de Bavière, en 1419, et la mort de son successeur après un an de règne laissèrent à la commune de Liège toute facilité pour se reconstituer: dès 1420, nous la voyons qui sort du tombeau avec tous ses caractères anarchiques d'autrefois. Un prince qui avait de l'esprit de gouvernement, Jean de Heinsberg, réussit toutefois à supprimer, pour deux siècles, l'une des principales causes de troubles: je veux dire l'élection tumultuaire des maîtres par le suffrage universel des métiers. Le *Nouveau Régiment* de 1424 fut, de la vingtaine de lois qui présidèrent pendant cinq siècles aux élections magistrales de Liège, la plus durable et la plus bienfaisante. Elle créait vingt-deux commissaires électoraux, dont 16 nommés par la ville et 6 par le prince, qui choisirent désormais tous les ans, dans le sein des métiers, les 32 électeurs des maîtres. Quelques garanties d'indépendance de la part des électeurs, de calme et de dignité de la part du corps électoral étaient désormais acquises. Et il semble que la commune s'en soit rendu compte, car lorsqu'un misérable démagogue, nommé Wathieu d'Athin, essaya, peu après, d'ameuter les basses classes, ce furent les métiers eux-mêmes qui s'armèrent pour protéger contre lui l'ordre public et le règne des lois.

On eût donc pu espérer que, préservée contre ses propres excès par une législation qui se bornait à régler l'exercice de sa liberté, instruite au surplus par les terribles leçons du passé, la commune de Liège allait entrer dans l'ère moderne pour jouir en paix de son magnifique bagage de franchises. Il n'en fut rien. La vicieuse constitution politique qu'elle s'était donnée ne permettait pas au bon sens de dominer dans les conseils de la Cité: dans les milieux populaires surchauffés où, depuis 1384, était transportée la puissance, c'était toujours le vertige qui régnait. Toute autorité, quelque légitime qu'elle fût, quelque respectable que fussent ses prescriptions, était par le fait même l'ennemi. Le prince semblait n'exister que pour être honni et bafoué, et on le fit bien voir au malheureux Jean de Heinsberg. Lorsqu'il se retira enfin (1456), soit fatigué de diriger les destinées d'un peuple ingouvernable, soit intimidé par les injonctions des ducs de Bourgogne, ceux-ci, qui étaient devenus les

maîtres des Pays-Bas et les arbitres de toute l'ancienne Lotharingie, parvinrent à placer sur le siège de saint Lambert un membre de leur famille, le frivole et incapable Louis de Bourbon. Alors les destinées de la commune de Liège se précipitèrent.

Avec un peu de sens politique, il eût été facile aux Liégeois de comprendre quel était désormais leur rôle. Il fallait, à tout prix, vivre en paix avec leur prince et ménager le redoutable voisin. Ils rendirent la vie impossible au prince, et se livrèrent vis-à-vis du redoutable voisin à des provocations à la fois folles et criminelles.

Si dénuées de responsabilité et de sens commun que soient les démagogies, l'attitude insensée de la commune de Liège ne s'expliquerait pas suffisamment si l'on ne tenait compte d'une toute puissante influence étrangère. Louis XI avait bien entrevu que Liège était le point vulnérable de la puissance bourguignonne. Ses agents remuèrent et excitèrent donc tout le pays contre le Bourguignon et contre le prince-évêque, sa créature. Choyés, caressés, flattés, encouragés, stipendiés par le roi de France, les meneurs n'eurent plus qu'un but : entretenir un état de guerre permanent entre le pays de Liège et le Bourguignon. Pendant qu'ils étaient aux prises, le roi Louis avait les mains libres autre part et faisait tranquillement ses affaires au détriment de son rival.

Telle est l'explication des terribles événements qui, vers le milieu du XV^e siècle, reproduisirent dans des proportions agrandies la tragédie de 1408. Il y eut alors, de 1461 à 1483, une série d'années qui correspondent exactement aux années du règne de Louis XI, et pendant lesquelles un souffle de mort semble passer sur la cité de saint Lambert. Liège est devenu un enfer, une ville de fous furieux. Tout ce que la démence peut inventer pour hâter le suicide est perpétré alors. Et les conséquences, qu'un enfant pouvait prévoir, se produisirent avec la fatalité d'une loi naturelle. Après la bataille de Brusthem (1467), il ne restait plus de commune de Liège. Après la prise de la Cité par Charles le Téméraire, il ne restait plus de ville de Liège (1468). A côté de ses ruines fumantes, le vainqueur avait élevé et fortifié, dans l'île, une autre ville, qu'il appelait du nom significatif de

Brabant. Il ne restait plus qu'à transférer ailleurs le siège épiscopal, et la fière Cité redevenait un village comme au temps de saint Lambert, mais un village surveillé par une citadelle appartenant à l'ennemi.

Cette fois encore, ce furent les circonstances historiques et non la sagesse de son peuple qui sauvèrent la ville. La mort tragique de Charles le Téméraire devant Nancy fut pour elle, en 1477, ce qu'avait été en 1419 le départ du prince de Bavière : le signal du réveil. Pour la seconde fois en un siècle, elle sortit de ses cendres, mais cette fois assagie et dégoûtée de l'anarchie.

Et une ère de réparations s'ouvre enfin avec le règne d'Erard de la Marck, le plus grand des princes liégeois après Notger.

A partir de ce prince, la ville va connaître, comme le pays, un siècle de paix et de prospérité. Pendant que, secoués par le protestantisme comme par une fièvre violente, les Pays-Bas espagnols vont passer par cinquante années de convulsions, la ville et le pays de Liège verront fleurir dans leur sein tous les arts de la paix. Une main aussi sage que ferme guide les destinées de l'Etat et maintient dans le calme la Cité. Devenu, par le traité de 1518, l'allié du puissant voisin tant de fois combattu, protégé par lui contre les retours offensifs de la France, le prince n'avait qu'un ennemi : c'est le protestantisme. Mais il en eut raison grâce à l'habileté de sa politique. Les Liégeois étaient bons catholiques, mais ils tenaient à leurs libertés. Ils voulaient bien qu'on poursuivît les protestants, mais ils voulaient qu'on le fît *par loi et franchise*, c'est-à-dire qu'ils fussent justiciables de leurs juges naturels et non d'un tribunal inquisitorial. Le prince eut la sagesse d'y consentir, et ainsi s'établit à Liège un régime transactionnel, qui permettait de défendre la religion sans toucher, comme ailleurs, aux libertés publiques. Ce régime fut continué sous les successeurs d'Erard et ne cessa de porter de bons fruits. Aussi, lorsqu'en 1568 Guillaume d'Orange essaya de s'emparer de la Cité, toute la population fut debout pour la défendre contre lui, comme elle avait fait en 1212, lors de l'invasion brabançonne.

Pourquoi cette heureuse concorde du prince et de la Cité ne se maintint-elle pas, et pourquoi allons-nous assister au retour de cet

esprit d'anarchie qui entraînera la commune de Liège dans de nouveaux malheurs? Suffit-il de dire que la ville, redevenue forte et prospère, avait oublié les salutaires leçons du passé, et que ses vieilles aspirations démagogiques ressuscitèrent dès qu'elle eut conscience de pouvoir s'y livrer avec impunité? Ou bien les machinations de l'étranger, les intrigues de la France, dont on retrouve la main dans tous les troubles du pays de Liège, parvinrent-elle dès lors à créer ici un parti de mécontents qui rêvait de secouer le joug de l'autorité princière? Ces deux causes agirent à la fois, ce semble, pour déterminer, pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, le réveil des anciennes tendances de la Cité à l'autonomie.

La douceur, on pourrait dire la faiblesse du gouvernement ecclésiastique explique en partie ce retour vers les anciennes chimères. Quoi qu'il en soit, la commune va entrer dans une phase réactionnaire; elle constituera désormais un anachronisme dans la société du XVII^e siècle. L'ère des communes libres était close et ne devait plus revenir; l'heure des gouvernements forts avait sonné: tout contribuait à augmenter la puissance du courant qui poussait les nations dans les voies de la centralisation, au bout de laquelle elles devaient trouver la cohésion et l'unité. Prétendre, comme le fit la ville de Liège, remonter cet irrésistible courant et maintenir l'autonomie de la ville contre le prince, c'était continuer le moyen-âge et marcher au rebours de l'avenir.

Il n'y eut d'abord, entre le prince et la Cité, que des escarmouches qui ne quittèrent pas le terrain juridique. En 1566, la question de savoir si les clefs de la ville devaient être gardées par le prince ou par le magistrat communal, en 1571, l'interdiction portée par la Cité de confier les fonctions de conseiller de la commune à des échevins, tels sont les deux conflits avant-coureurs des difficultés plus graves du XVII^e siècle. Tous deux aboutirent à des procès qui furent portés devant le tribunal impérial de Spire, où ils restèrent accrochés, selon la pittoresque expression des juristes du temps. Mais ce n'était qu'un commencement, et la première moitié du XVII^e siècle allait voir renaître la situation du XIV^e.

Si la commune put tenir bon si longtemps, dans une lutte dont le résultat final ne devait être douteux pour personne, elle le dut moins à l'appui toujours équivoque de la France qu'à l'absentéisme de ses princes. Ceux-ci, recrutés pendant un siècle dans la famille des ducs de Bavière, réunissaient dans leurs mains plusieurs évêchés du nord-ouest de l'Allemagne, et notamment ils occupaient le siège électoral de Cologne. Liège n'avait qu'une place restreinte dans leurs soucis d'hommes d'Etat obligés de faire face à de multiples responsabilités. Le conseil privé, qui gouvernait le pays en leur nom, n'avait pas le prestige dont aurait joui un souverain résident et partageant la vie de son peuple. La faiblesse du gouvernement éclate visiblement dans cet édit de 1603 par lequel Ernest de Bavière, révoquant les dispositions du *Nouveau Régiment* de Heinsberg, qui était en vigueur depuis deux siècles, établit pour les élections communales ce qu'on pourrait appeler le suffrage universel des métiers. Le prétexte, ce fut la nécessité d'obvier aux brigues et de ramener aux urnes les électeurs qui s'étaient désintéressés des affaires communales; la raison véritable, ce fut le désir de donner satisfaction à des réclamations impérieuses, parties du sein des masses démagogiques. Mais le remède fut pire que le mal, et bientôt les abus apparurent tellement criants que, dix ans après, le successeur d'Ernest, Ferdinand, cassa l'édit de 1603 et rétablit le *Nouveau Régiment*. C'était une nouvelle faute, plus grave que la première; car le suffrage universel est une de ces choses que le pouvoir peut longtemps refuser au peuple, mais qu'il ne peut plus reprendre une fois qu'il les lui a accordées.

La commune de Liège se refusa formellement à appliquer le règlement de 1613, et elle continua tranquillement de faire les élections d'après celui de 1603. Et voilà, par cette rébellion, la guerre déchaînée entre elle et le pouvoir princier. Lutte stérile, fastidieuse, sans gloire pour aucun des deux partis. Appel du prince et de la Cité au tribunal impérial, envoi de leurs avocats respectifs à la cour de Vienne, interventions réitérées de l'empereur sous forme de mandements auxquels la ville n'obéit point, guerre à coups de mémoires devant le suprême

dicastère de l'empire, guerre à coups de pamphlets devant l'opinion publique, exaltation des passions politiques au sein de la bourgeoisie liégeoise, partagée en Chiroux et Grignoux, menées françaises qui encouragent les Grignoux dans leur opposition séditieuse, recours à l'assassinat politique et meurtre du bourgmestre La Ruelle, payé par l'or de la France et vénéré par la population comme le martyr de la liberté, enfin, paix de Tongres qui vint, en 1640, réconcilier le prince et son peuple au grand désespoir des agents français; voilà la première phase de la lutte.

La seconde reproduisit, en les aggravant, tous les caractères de la première. La réconciliation opérée à Tongres ne dura point; la paix se trouva être, selon l'expression populaire, une *paix fourrée*. Dès 1646, on en vint de nouveau aux mains. Une émeute renversa les bourgmestres trop favorables au prince; deux ans après, celui-ci se vit fermer les portes de la Cité lorsqu'il voulut y entrer, et il dut se les ouvrir les armes à la main l'année suivante (1649). Puis vinrent les répressions: quatre chefs Grignoux montèrent sur l'échafaud, et le prince bâtit la citadelle de Sainte-Walburge, destinée à tenir la cité en respect. Comme après le premier conflit sous Henri de Gueldre, la ville domptée voyait surgir au-dessus d'elle la massive construction qui était l'emblème prophétique de sa chute définitive.

Car c'est bien aux derniers jours de la commune que nous allons assister. Une fois encore, elle va essayer de remonter le cours du temps et de dresser en face du monde moderne son idéal moyen-âge. C'est la France — toujours elle — qui lui en fournit l'occasion. En 1675, au cours des guerres internationales de Louis XIV, des troupes françaises s'étaient emparées de la citadelle de Liège au mépris de la neutralité du pays. Forcées de l'évacuer en 1676, elles imaginèrent de la faire sauter. Du coup, la ville de Liège se crut redevenue libre: elle rétablit les 32 métiers, elle remit en vigueur le règlement de 1603, elle résista au mandement impérial qui lui enjoignait de respecter la capitulation de 1649; enfin, poussant plus loin que jamais ses prétentions à l'indépendance totale, elle envoya ses négociateurs au congrès de Nimègue où, naturellement, on

refusa de les recevoir. A l'intérieur de la Cité rebelle, c'était l'anarchie parfaite. On y pouvait voir, aux atrocités près, le retour des déplorables scènes du XV^e siècle. A trois reprises, de 1682 à 1684, les métiers se soulevèrent pour destituer révolutionnairement des bourgmestres qui avaient été élus par eux-mêmes quelques mois auparavant. Liège semblait vouloir montrer au monde qu'elle n'était plus capable de manier des institutions libres. Il était temps que la lourde main du pouvoir s'abattît sur ses remuants meneurs, pour donner à ses bourgeois la paix, fût-ce au prix de la liberté.

C'est ce qui fut fait en 1684. Rentré les armes à la main dans sa capitale, le prince-évêque promulgua l'édit célèbre qui devait, jusqu'à la fin de l'ancien régime, régler la condition politique de la Cité. Pour la quatrième fois, la liberté électorale et les institutions de la commune autonome furent supprimées. Le suffrage universel des métiers fut remplacé par celui de seize chambres, composées chacune d'une trentaine de membres choisis par le prince, et dans lesquelles les ouvriers se trouvaient toujours en minorité. De la sorte, le conseil communal et ses bourgmestres, qui avaient toujours été les mandataires de la cité, ne furent plus, à tout prendre, que les commis du prince. Liège, en un mot, avait cessé d'être une commune libre.

Mais si la ville avait perdu une liberté dont elle ne savait plus faire usage, elle trouva sous le régime de l'édit de 1684 un siècle de tranquillité. Il ne paraît pas qu'elle ait regretté longtemps les orages et les convulsions dont elle sortait. Ecartés des luttes du forum, ses bourgeois tournèrent leur activité d'un autre côté: ils s'éprirent de littérature, ils lurent les *philosophes*, ils se laissèrent conquérir par des théories politiques qui leur semblaient en rapport avec leurs revendications d'autrefois, ils rêvèrent, à leur tour, le rêve d'un Etat qui serait parfaitement heureux grâce au règne de la philosophie. Insensiblement, sous l'influence de leurs lectures, le nouvel idéal politique prenait la place de l'ancien: ce n'était plus à émanciper la Cité de l'autorité du prince, c'était à supprimer totalement le gouvernement ecclésiastique et à séculariser la principauté que tendaient leurs aspirations, fallût-il, pour cela, sacrifier les libres institutions

et l'indépendance nationale. Personne ne se préoccupait de ce que deviendrait, dans cette éventualité, la vieille indépendance communale de la Cité. Le rêve archaïque de *Ville impériale*, qui avait été la passion des Grignoux du XVII^e siècle, ne hantait plus l'imagination de personne : l'édit de 1684 avait si bien enterré la commune du moyen-âge que son fantôme même ne parvenait plus à sortir du tombeau. La journée du 18 août 1789 ne doit pas faire la moindre illusion sous ce rapport : si, ce jour là, fidèle à un mot d'ordre qui depuis quelque temps servait de prétexte à l'agitation contre le prince, on affecta de retourner au vieux mode d'élection des bourgmestres, ce ne fut pas pour ressusciter des institutions municipales qui ne passionnaient plus l'opinion, ce fut exclusivement pour se servir de la ville de Liège comme d'un levier politique destiné à de tout autres usages. Quelques années après, les prétendus restaurateurs des libertés communales accueillirent avec des transports de joie le régime français, qui devait faire de la capitale de l'état liégeois un simple chef-lieu de préfecture, soumis au gouvernement tyrannique établi par l'étranger. Liège, sous ses princes-évêques, avait été un centre florissant de vie politique et souvent aussi de vie intellectuelle ; Liège, sous le gouvernement de la République française, ne fut plus rien.

Toutefois elle ne devait pas périr. Si la commune médiévale, si la principauté elle-même restèrent enfouies sous les cendres du passé, les formes nouvelles de vie politique, instaurées par le XIX^e siècle, trouvèrent à Liège une population qui s'y adapta avec une merveilleuse plasticité. Les Liégeois se fusionnèrent promptement et complètement avec leurs nouveaux compatriotes. Trente-cinq années de vie commune sous la tyrannie française et sous le despotisme hollandais, trente-cinq années de souffrances supportées ensemble et d'espérances mises en commun firent une seule nation de deux peuples qui avaient vécu séparés pendant huit siècles. Lorsque, le soir du 4 septembre 1830, les volontaires liégeois sortirent de la cour du Palais, sous la conduite de Charles Rogier, pour aller à Bruxelles prêter main forte aux patriotes, ils inauguraient dans l'histoire de leur ville une ère nouvelle. Jadis, chaque fois que les milices liégeoises

prenaient le chemin de la Hesbaye sous l'étendard de saint Lambert, on savait qui elles allaient combattre : c'était l'éternel ennemi, c'était le Brabançon exécré qui, à deux reprises, en 1212 et en 1468, avait saccagé la Cité. Aujourd'hui, c'est la main dans la main que Liégeois et Brabançons marchaient contre l'étranger, et le concours des Liégeois donnait à l'émancipation de la Belgique son caractère triomphal et définitif. Les Liégeois devenaient des Belges sous le baptême du feu, et nulle part le génie belge ne devait s'affirmer avec plus d'éclat et de vigueur que parmi ces derniers venus de notre nationalité.

Godefroid KURTH.
